## MINISTEREDE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT



## DIRECTION DES DECHETS INDUSTRIELS ET SUBSTANCES CHIMIQUES

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'AGREMENT POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES EAUX DE NETTOYAGE DES CITERNES, DES EAUX DE BALLAST ET DES RESIDUS OU MELANGES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES NOCIVES PROVENANT DES NAVIRES

- 1. une demande d'agrément adressée au Ministre chargé de l'Environnement ;
- 2. une copie du registre de commerce avec en objet la nature de l'activité ;
- 3. les statuts et le règlement intérieur avec en objet la nature de l'activité ;
- 4. une attestation de régularité du paiement des prestations sociales CNPS ;
- 5. une déclaration d'existence fiscale ;
- 6. une attestation de régularité fiscale pour les entreprises déjà en activité ;
- 7. une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité ou du passeport du gérant ;
- 8. une photo d'identité du gérant ;
- 9. un casier judiciaire de moins de trois (3) mois du gérant;
- 10. une liste du matériel, des équipements et des infrastructures de la société ;
- 11. une description technique des processus d'enlèvement et de traitement des eaux de nettoyage des citernes, des eaux de ballast et des résidus ou mélanges contenant des substances liquides nocives ;
- 12. un schéma de la situation géographique de la société;
- 13. une copie de l'arrêté d'approbation de l'évaluation environnementale ;
- 14. une copie de l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour les sociétés déjà en activité ;
- 15. une copie du reçu de paiement des frais d'instruction du dossier de la demande d'agrément.

DOSSIER A DEPOSER AU CABINET DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE A LA TOUR D PLATEAU,  $10^{\rm ème}$  ETAGE.